

QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019
4EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019

2019/E4/114

**REPONSE DE MONSIEUR SAVERIU LUCIANI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME JULIE GUISEPPI
AU NOM DU GROUPE «CORSICA LIBERA»**

OBJET : Barrage de Figari.

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère,

Votre question me permet, d'une part, de vous préciser le statut du barrage de Talza, puisqu'il s'appelle comme ça, et au-delà, d'évoquer rapidement quelques projets sur la zone.

D'abord vous dire que le barrage de Figari est exploité, bien sûr, par l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) dans le cadre de la concession de la Collectivité de Corse. Il appartient donc à la Collectivité de Corse, qui est l'entité concédante, et la situation de l'OEHC n'est pas sans rappeler celle de l'EDF à propos des barrages vis-à-vis de l'Etat.

Je vous confirme sa capacité - 5 millions et demi de mètres cubes – actuellement il est à 3,5 millions, soit un peu plus de 60% -, et il est l'un des deux ouvrages de stockage existant dans la partie du Sud Est de l'île.

Première précision, l'emprise foncière du barrage de Figari (plan d'eau, accès et ses annexes) s'étend essentiellement sur la commune de Figari pour une surface d'à peu près 87ha mais elle touche aussi, je regarde Jean-Charles Orsucci, la commune de Bunifaziu pour 5200 mètres carrés qui sont très importants, puisqu'il y a la station de pompage.

Au plan foncier, nous n'avons aucune connaissance, et c'est peut-être un élément important apporté à votre connaissance, d'une quelconque convention liant la commune de Figari à l'entité que nous représentons. Au-delà du barrage, quand même, il y a un lien contractuel qui existe entre l'OEHC et le syndicat des plaines du Sud auquel adhère la commune de Figari, au titre de la vente d'eau en gros destinée à être potabilisée.

Pour autant, la piste de contournement du barrage est ouverte aux propriétaires riverains mais la circulation est règlementée car cette piste est incluse dans le périmètre de protection immédiate du barrage.

Les parcelles qui constituent l'emprise foncière du barrage sont portées au fichier immobilier au nom de l'OEHC et nous payons d'ailleurs, car nous sommes

assujettis à une taxe foncière. Pour vous donner une idée, cette année, nous avons payé 1 504 € de taxe foncière.

L'ouvrage participe, je le précise quand même, d'une part, à la satisfaction des besoins en eau agricole de la partie Sud du réseau, mais également, en période de pointe estivale, à la fourniture d'eau brute en vue de potabilisation de la station de traitement d'eau potable de Portivechju et de Figari, notamment la station de Nota.

Voilà, ça c'était pour la première partie de votre question.

Dans un second temps, je vous dis simplement qu'en termes de projets, nous avons quand même un certain nombre de travaux d'envergures d'abord pour mettre en conformité le barrage vis-à-vis du risque de crues.

Donc, les prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages sont fixées par un arrêté ministériel en date du 06 août 2018 et dans ce cadre, le barrage de Figari, en tant que barrage de classe A, doit disposer d'un dispositif d'évacuation des crues dimensionné pour le passage de la crue de retour 10.000 ans.

L'évacuateur actuel ne permet pas de répondre à cette exigence réglementaire et des travaux conséquents sont à mener avec, notamment, la réalisation d'un nouveau seuil d'évacuation des crues et des travaux de modifications du coursier.

L'OEHC, à l'issue de cette mise en conformité réglementaire projette une rehausse de l'ouvrage, le gain en volume escompté étant à peu près de 1,5 M de m3 pour le porter à 7 millions de mètres cubes. Nous l'évoquerons plus précisément lorsque nous présenterons la première mouture d'Acqua Nostra 2050.

Par ailleurs, je finis sur notre politique de maîtrise de l'énergie et d'économie circulaire. Nous étudierons, puisque cela a été voté par délibération d'un CA, la faisabilité technico-économique de la mise en œuvre, d'une part, d'une centrale hydroélectrique sur la conduite de remplissage du barrage et, d'autre part, de l'installation de panneaux solaires flottants, à l'instar d'autres barrages de l'Office puisque nous avons six barrages qui font l'objet de cette étude.

Pour parler de votre territoire communal, sachez qu'actuellement l'OEHC engage des travaux d'extension de réseaux sur Tarabucetta, et autour de la piste de Figari, pour compléter et sécuriser l'alimentation autour de la zone de Pughjale.

Enfin, plus largement sur la zone, nous améliorons les transferts d'eau en optimisant la fongibilité entre les deux barrages, avec des travaux consistant au doublement de la canalisation en 600 mm et à la construction d'un surpresseur supplémentaire.

Quant à l'effort sur les rendements, nous achevons actuellement sur votre territoire, la pose de débitmètres et de plusieurs kilomètres de canalisations principales.

Pour conclure, Figari et le Sud-Est étant l'une des zones dites vulnérable, elle s'inscrit comme prioritaire dans notre plan d'adaptation au changement climatique. À ce titre, avec la « mission Eau » de la Collectivité de Corse, l'OEHC et l'ensemble des partenaires, EPIC, services de l'Etat notamment, comme prévu, nous entamerons dès le début 2020, un cycle de réunions dans le cadre des projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE).